## Intervention du Luxembourg 60° Session du Sous-Comité juridique du CUPEEA

## <u>Point 8 de l'ordre du jour</u> : Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace

Madame la Présidente, Chers délégués et observateurs,

En novembre 2019, le Luxembourg et l'UNOOSA ont signé un accord de financement visant à soutenir le nouveau projet de l'UNOOSA intitulé « *Space Law for New Space Actors* ». Le Luxembourg a soutenu financièrement ce projet en hauteur de 500'000 EUR sur deux ans et étudie activement une prolongation de son soutien financier.

Ce projet offre aux Etats membres des Nations Unies qui le désirent un renforcement *ad hoc* de leurs compétences en matière de rédaction de législations spatiales nationales et/ou de politiques spatiales nationales conformes au droit spatial international, afin de promouvoir la viabilité à long terme des activités spatiales extra-atmosphériques. De tels efforts de renforcement des capacités visent en particulier à aider les puissances spatiales nouvelles et émergentes à exercer leurs activités spatiales de manière responsable et durable. Du côté luxembourgeois, l'Université du Luxembourg contribue activement à la conception du programme du cours et fournit du matériel académique.

Le Luxembourg se félicite vivement que le projet jouit d'une forte popularité parmi les nouveaux Etats émergents comme nouveaux acteurs spatiaux et que le projet compte parmi les grands succès de l'UNOOSA. Reconnaissant que le secteur spatial ne cesse de croître et représente un secteur économique en plein essor, le Luxembourg s'engage à la promotion d'un élément-clé pour assurer le futur des activités spatiales dans les pays émergents et en développement. L'émergence de nouveaux acteurs spatiaux engendre aussi d'importants défis, de nature politique, juridique, sécuritaire et autres. Il est donc absolument crucial que les normes internationales, les traités, les principes et les autres instruments régissant la gouvernance de l'Espace extra-atmosphérique soient renforcés et respectés par le plus grand nombre d'Etats et d'acteurs possibles. Dans ce contexte, le projet « Space Law for New Space Actors » joue un rôle déterminant.

## Madame la Présidente,

Depuis l'année académique 2016-17, la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance de l'Université du Luxembourg offre un Master (LL.M.) en Droit de l'Espace, des Communications et des Médias. Ce Master combine plusieurs disciplines juridiques : droit spatial, droit international et européen des satellites, droit des médias, droit des communications et du commerce électronique, droit de la propriété intellectuelle et de la protection des données. A travers ce Master, les étudiants acquièrent une expertise au niveau des aspects réglementaires de l'espace, des communications et des médias. Le programme ouvre ainsi des opportunités de développement dans le secteur privé et public, mais aussi dans le milieu universitaire.

En outre, l'Université du Luxembourg a lancé en septembre 2019 un nouveau programme d'études « *Interdisciplinary Space Master* » de deux ans, élaboré en étroite coopération avec la LSA. Le programme vise à fournir aux étudiants les compétences d'ingénierie requises dans l'industrie spatiale, ainsi que des connaissances approfondies et étendues pour gérer les activités liées à l'espace. Le Master intègre également des cours de droit spatial et de gouvernance de l'espace. Pour la mise en place du Master, l'Université a développé un certain nombre de partenariats internationaux et avec des entreprises privées.

Je vous remercie pour votre attention.